

Egalité entre les femmes et les hommes : remettre en place des indicateurs clé fiables dans les entreprises.

L'égalité F/H doit pouvoir se mesurer dans le faits. Pour cela, dans le code du travail et dans les entreprises, il faut remettre en place les indicateurs clés éliminés par Macron lorsqu'il a transformé les Comités d'Entreprise en CSE. L'index égalité hommes-femmes qu'il a créé à cette occasion interdit toute étude de la réalité, et interdit donc toute mesure corrective.

Remettre en place les CHSCT s'avérerait également indispensable sur l'ensemble de la thématique égalité F/H dans l'entreprise.